



## **CAP ESTEREL / Copro G**

**Assemblée Générale 2018 : le Jeudi 13 décembre**

**à 9 H 30**

**Cap Esterel – Salle CAMPUS – rue des Calanques**

***Rappel :***

- Les pouvoirs non nominatifs adressés au Syndic ou au Président sont distribués aux membres présents en début de séance par le Président de l'Assemblée Générale.
- Pour chaque résolution inscrite à l'ordre du jour, il est recommandé de noter sur le pouvoir son propre vote et ses remarques (Oui, Non, Abstention) pour chaque point de l'ordre du jour.
- Si ce n'est pas le cas c'est le vote de la personne qui portera le pouvoir en séance qui sera pris en compte.

•

- **Si vous ne pouvez y assister merci de remplir le pouvoir ci-joint, et de l'adresser,**

**• via le mail du CS :**

- [contact@coprobatg-capesterel.com](mailto:contact@coprobatg-capesterel.com)

**Soit par Poste :**

**SOGEDIM**

**Immeuble le Stanislas . 78 rue W. Rousseau- BP 207 - 83702 . St Raphael Cedex**

**ou par fax à la Sogedim :**

**04 94 19 23 27**

**Par avance, merci pour votre indispensable participation.**

*Philippe Pons / Président du conseil syndical*

PROCURATION DELEGATION DE POUVOIR

JE SOUSSIGNÉ (E) -----  
COPROPRIETAIRE DE LA RESIDENCE « CAP ESTEREL G »  
NUMERO (S) APPARTEMENT (S) OU LOT (S) ----- ME DONNANT DROIT  
AUX ----- DES PARTIES COMMUNES.  
DONNE POUVOIR A MR OU MME ----- OU A DÉFAUT MR OU MME -----  
A L'EFFET DE ME REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE PREVUE POUR LE :

**JEUDI 13 DECEMBRE 2018 A 09 HEURES 30**

OU A TOUTE AUTRE ASSEMBLEE SUBSEQUENTE AYANT LE MEME ORDRE DU JOUR, OU REPRESENTANT UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS DE CET ORDRE DU JOUR, EMETTRE TOUS AVIS, VOTER A MES LIEUX ET PLACE, SUBSTITUER, OU SUBDELEGUER A :  
MONSIEUR \_\_\_\_\_ ET GENERALEMENT FAIRE LE NÉCESSAIRE.

**INSTRUCTION POUR LE MANDATAIRE : (INSCRIRE ICI LES INSTRUCTIONS JUGEES NECESSAIRES OU ECRIRE LA MENTION NÉANT)**

- QUESTION N° 1 -----
- QUESTION N° 2 -----
- QUESTION N° 3 -----
- QUESTION N° 4 -----
- QUESTION N° 5 -----
- QUESTION N° 6 -----
- QUESTION N° 7 -----
- QUESTION N° 8 -----
- QUESTION N° 9 -----
- QUESTION N° 10 -----
- QUESTION N° 11 -----
- QUESTION N° 12 -----
- QUESTION N° 13 -----

**ECRIRE " BON POUR POUVOIR "  
DATER ET SIGNER**

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'importance de votre présence ou de la remise de votre pouvoir ci-joint à cette assemblée générale et de vous rappeler que le Syndic ne peut représenter aucun copropriétaire et qu'un mandataire peut recevoir trois pouvoirs ou davantage, dès lors que le total des voix dont il dispose avec celles de ses mandants n'excède pas 5 % du total des tantièmes de la copropriété.